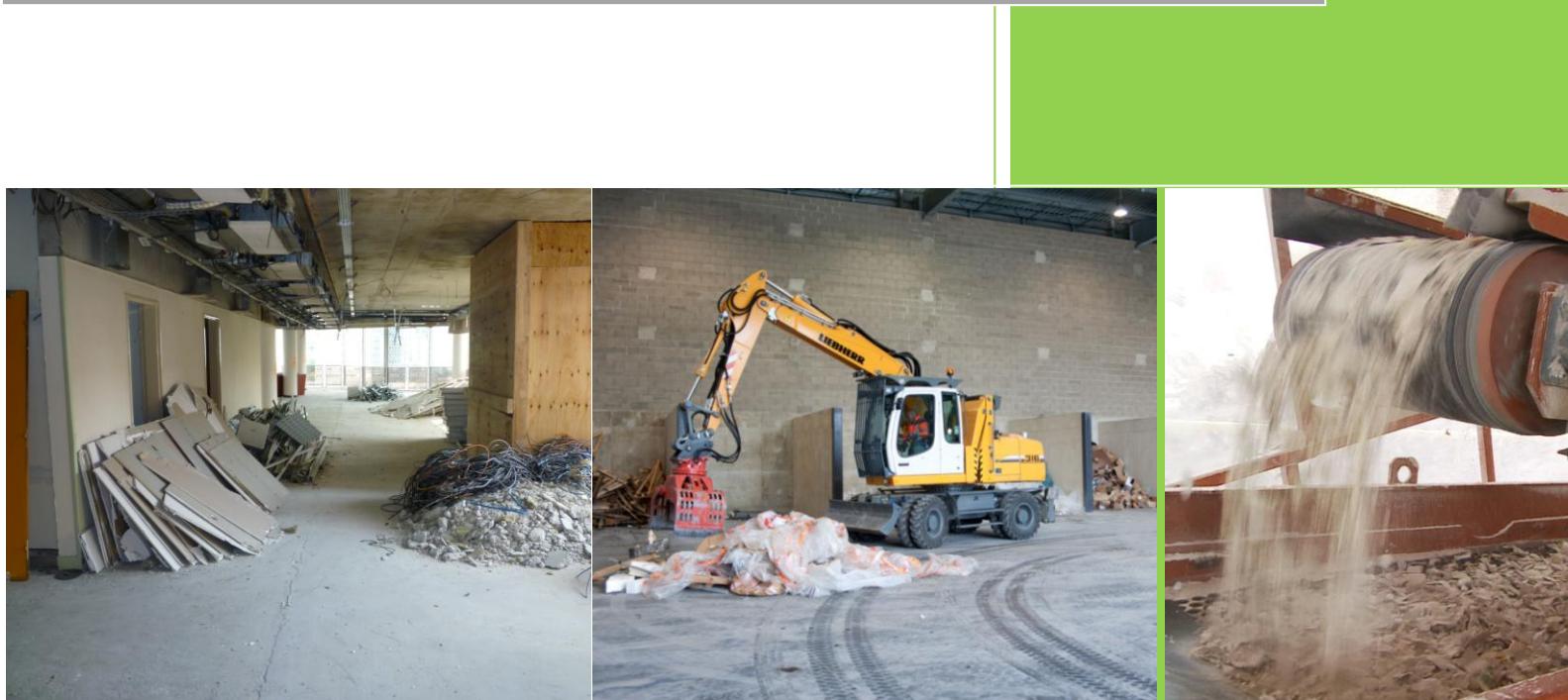


Jeudi 5 juin 2014

9H - 12H30

Cabinet Enckell Avocats -
250, rue Saint Jacques
75005 Paris

Les déchets du BTP sont les ressources de demain : Comment maîtriser l'évolution des filières et de la réglementation ?



CONTACTS

Enckell Avocats - 250, rue Saint Jacques - 75005 Paris
Tél : 01 46 34 11 05 / Fax : 01 46 34 09 55
cabinet@enckell-avocats.com

Recovering - 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne Billancourt
Tél : +336 09 03 82 40
contact@recovering.fr

POUR ALLER PLUS LOIN...

www.carlenckell.com
www.recovering.fr

Le jeudi 5 juin 2014, de 9h à 12h30, le Cabinet ENCKELL Avocats et la société de conseil RECOVERING organiseront une session de formation / débat d'actualité consacrée à l'utilisation des déchets du BTP en tant que matières premières alternatives. La connaissance des obligations réglementaires et des filières de valorisation est incontournable pour tout acteur qui sera impacté par ces évolutions.

La gestion des déchets et notamment des déchets de chantiers entre dans une nouvelle ère. La prise de conscience de la rareté des ressources, induisant une augmentation du coût des matières premières, ainsi que la problématique grandissante de l'accumulation des déchets dans les centres d'enfouissement poussent les acteurs économiques à rechercher des solutions alternatives à l'élimination de leurs déchets ainsi que ceux de leurs clients.

La réglementation est de plus en plus contraignante. La directive européenne cadre déchets 2008/98/EC favorise le réemploi et la valorisation et fixe un objectif de valorisation ambitieux de 70% pour les déchets non dangereux du BTP.

Dans ce contexte, les filières de valorisation des déchets de chantiers du BTP disposent d'un fort potentiel de développement et représentent de réelles opportunités pour réduire l'impact environnemental des opérations d'aménagement. De plus il est d'ores et déjà possible de passer d'une logique de déchets à une logique de ressources, sous forme de nouvelles matières premières.

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés et les entreprises du secteur du BTP et du déchet se doivent de contribuer à la transformation qui s'annonce, tout en prenant en considération les nombreux aspects techniques, économiques et réglementaires. Or cela ne peut se faire qu'avec une connaissance des enjeux, lesquels sont encore trop mal connus.

C'est pourquoi nous vous proposons, lors de cette matinée de formation / débat d'actualité, d'analyser la faisabilité des projets au regard du cadre juridique et de ses évolutions prochaines.

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître et comprendre le contexte et les modalités de la prévention et de la gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics**
- ✓ **Connaître les principales filières de valorisation des déchets du BTP et celles en développement**
- ✓ **Connaître les enjeux réglementaires de la gestion des déchets issus de l'utilisation des matériaux de construction et de la déconstruction des ouvrages**
- ✓ **Fixer les objectifs dans les prescriptions environnementales des cahiers des charges, dans les marchés publics et privés**
- ✓ **Comprendre la portée juridique des prescriptions environnementales et les conséquences en cas de litiges**

INFORMATIONS PRATIQUES

PERSONNES CONCERNÉES (Session collective)

Maîtres d'ouvrage publics et privés du bâtiment, économistes, architectes, bureaux d'études, responsables QSE, entreprises du BTP et de la gestion des déchets

PRIX

300€HT par personne, possibilité de forfait entreprise

DUREE et LIEU

Une demi-journée, au cabinet Enckell Avocats – 250, rue Saint Jacques 75005 Paris

*Le nombre de places étant limité,
l'inscription préalable est obligatoire*

CONTENU DE LA FORMATION

8h45 Accueil des participants

9h00 Début de la formation

INTRODUCTION : PRESERVATION DES RESSOURCES ET GESTION DES DECHETS, UN DESTIN LIE

- *Les ressources utilisées dans la construction*
- *Les déchets du BTP et leurs exutoires actuels*
- *Les changements en cours : de l'élimination vers la valorisation des déchets*

PARTIE 1 : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES SUR LES DECHETS ET LEUR TRANSPORT

- *Bases et évolution récente de la réglementation*
- *Transport et traçabilité réglementaire des déchets*
- *Responsabilité civile et pénale de l'entreprise et de son dirigeant*

PARTIE 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE VALORISATION

- *L'adaptation des outils de collecte, de tri et de valorisation*
- *Les principales filières en développement et en phase de démarrage*

PARTIE 3 : PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES CAHIERS DES CHARGES

- *Responsabilités des acteurs tout au long du chantier*
- *Détermination des objectifs*
- *Rédaction des prescriptions environnementales dans le cadre des dossiers de consultation*
- *Limites en termes de prescriptions*
- *Portée juridique des documents du dossier de consultation et des pièces s'y rattachant*

PARTIE 4 : COMPETITIVITE DE LA VALORISATION

- *Le coût des filières de traitement*
- *L'augmentation du coût des exutoires d'élimination*
- *Des matières recyclées plus attractives*
- *Des gains pour l'ensemble des acteurs économiques*

12h30 Clôture de la matinée

Un support de présentation sera remis aux participants

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

Le cabinet **Enckell Avocats** est reconnu auprès des opérateurs publics et privés pour son expertise de pointe dans les domaines du droit de l'environnement, de l'énergie et de l'aménagement.

Carl Enckell, associé fondateur, assure depuis 15 ans la sécurité juridique de projets industriels et d'équipements d'infrastructure. Sa connaissance du droit européen lui permet d'anticiper les évolutions réglementaires et jurisprudentielles, notamment dans le secteur du recyclage des déchets.

Il est l'auteur de nombreux articles, notamment consacrés au nouveau cadre juridique du recyclage des déchets de chantiers du BTP. Sollicité, en sa qualité d'expert, pour diverses interventions lors de colloques ou de formations, Carl Enckell anime également le groupe de travail réglementaire de l'Institut de l'économie circulaire.

Site internet : www.carlenckell.com

Créée en 2009 par Jean-Yves Burgy, **RECOVERING Sarl** est une société d'expertise et de conseil dans le montage et le développement de filières de valorisation des matériaux issus de produits en fin de vie et ce, dans l'objectif de favoriser la production et l'utilisation de produits et de services plus respectueux de l'environnement.

Depuis sa création, RECOVERING a initié et développé plusieurs filières de valorisation dans le secteur du BTP. La filière des déchets de plâtre que RECOVERING contribue à développer en partenariat avec SAINT-GOBAIN PLACOPLATRE est un bel exemple de réussite de changement de modèle de gestion de déchets. RECOVERING a aussi travaillé sur la filière de valorisation du polystyrène expansé issu du bâtiment, des laines minérales ou encore des vitrages constitutifs des fenêtres.

RECOVERING intervient tout au long de la chaîne de valeur. Les projets qui lui sont confiés sont extrêmement variés, allant de la formation de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre en matière de prévention et de gestion de déchets à la conception de plateformes de tri, en passant par la rédaction de guide technique.

La société a publié plusieurs articles dans la presse spécialisée. Depuis début 2013, RECOVERING est partenaire du plus important projet européen d'économie circulaire Gypsum to Gypsum.

L'ensemble de ces missions a conféré à la société RECOVERING une expertise unique dans la gestion des déchets du BTP.

Site internet : www.recovering.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Cabinet Enckell Avocats, 250, rue Saint Jacques – 75005 Paris

Tél : 01 46 34 11 05 / Fax : 01 46 34 09 55 – courriel : cabinet@enckell-avocats.com

Les déchets du BTP deviendront les ressources de demain : comment maîtriser l'évolution des filières et de la réglementation – jeudi 5 juin 2014

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Entreprise ou organisme : _____

Tél.: _____ Fax : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Effectifs : _____

Tarif : 300€ HT, 360€ TTC (TVA 20 % en vigueur au 01/01/2014),

Par chèque

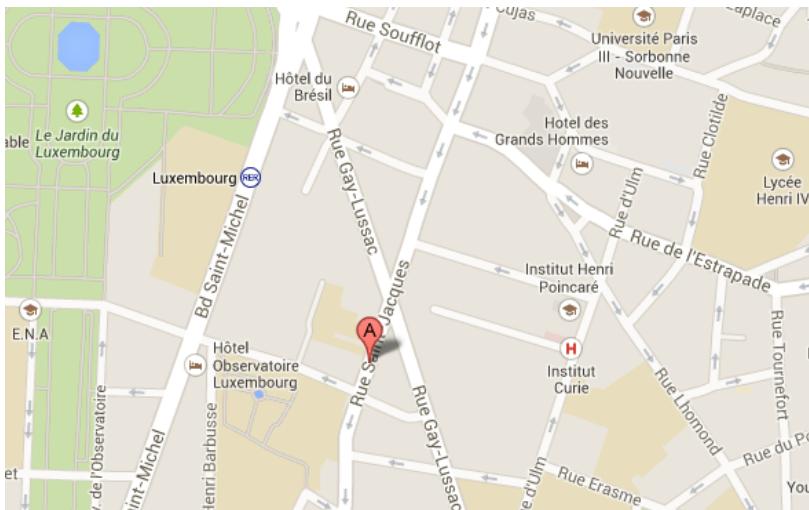
Je joins mon règlement à l'ordre de Enckell Avocats

Par virement bancaire

Coordonnées bancaires en bas de page

Date, cachet et signature

Plan d'accès Cabinet Enckell Avocats



Accès au bâtiment :

250, rue Saint Jacques - 75005 Paris

Interphone « Avocats 3^{ème} étage »

- . RER B Station Luxembourg sortie « rue de l'abbé de l'épée »
- . Bus 21, 27 : station Saint Jacques / Gay Lussac
- . Parking public Vinci Park - 22, rue Soufflot - 75005

BNP PARIBAS - Agence Paris Gobelins

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB
--------------------	--------------------	-------------------------	----------------

30004	00810	00010252765	46
-------	-------	-------------	----

IBAN : FR76 3000 4008 1000 0102 5276 546

BIC : BNPAFRPPPGB
